



Communiqué de presse Diffusion immédiate

## Appels de projets pour le programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

*La Tuque*, *le 1<sup>er</sup> mars 2016* – Les organisations de la Mauricie qui désirent déposer un projet afin d'obtenir du financement dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ont jusqu'au 31 mars 2016 pour le faire. Toute la documentation nécessaire est disponible sur le site Internet de Ville de La Tuque au <a href="www.ville.latuque.qc.ca">www.ville.latuque.qc.ca</a> dans l'onglet *Villégiature* dans la section *PADF*.



C'est la Corporation de développement durable du Haut-Saint-Maurice (CDD), un organisme indépendant associé à municipalité vertu ses en de compétences d'agglomération, qui s'occupe de la gestion de ce programme pour toute la région de la Mauricie depuis l'abolition de la Conférence régionale des élus (CRÉ). La personne ressource dans ce dossier est M. Luc Désaulniers, conseiller en développement et coordonnateur des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) pour la Corporation de développement durable du Haut-Saint-Maurice. M. Désaulniers possède un bureau à La Tuque au 323, rue St-François dans les locaux du Service de développement économique et forestier de Ville de La Tuque (SDÉF), ainsi qu'un bureau à la MRC de Mékinac.

Pour soumettre un projet dans le cadre de ce programme, les organisations doivent consulter le Guide du promoteur – édition 2016 afin de déterminer si le projet répond aux critères et aux objectifs du programme. Il faut ensuite compléter le formulaire de demande. Ces deux documents

sont disponibles sur le site Web de Ville de La Tuque, ainsi que d'autres documents utiles pour le suivi des demandes.

Le PADF permet de réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques ou sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus, de soutenir la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques et d'accompagner les initiatives, ainsi que de

soutenir l'organisation de différentes activités visant à favoriser l'aménagement forestier et la transformation du bois. Le PADF remplace le programme de développement régional et forestier qui était en vigueur auparavant.

-30-

Pour information:

Luc Désaulniers, conseiller en développement Corporation de développement durable du Haut-Saint-Maurice 819 523-6111 poste 2754 ou à la MRC de Mékinac au 418 365-5151 poste 208 ldesaulniers@ville.latuque.qc.ca

Source:

Hélène Langlais, directrice des communications Ville de La Tuque 819 523-8200, poste 2112 hlanglais@ville.latuque.qc.ca